

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LILLE METROPOLE - 5910 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 30/07/2024 - 15776 - 2007 B 00430 - 475 680 815 - VILOGIA Société Anonyme d'HLM



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU 20 JUIN 2024**

Le 20 juin 2024 à 16 heures 45, les membres du Conseil de Surveillance de Vilogia, Société Anonyme d'HLM à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital social de 178 997 900 € dont le siège social est à Villeneuve d'Ascq (59650) – 271 boulevard de Tournai, et immatriculée au R.C.S. de Lille Métropole sous le numéro 475.680.815, se sont réunis audit siège sur convocation écrite du Président.

Plus de la moitié des membres du Conseil de Surveillance étant présents, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur Jean-Pierre GUILLON préside la séance en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance.

Proposition de nomination d'un nouveau membre au sein du Directoire

Il est rappelé au Conseil que le Directoire est actuellement composé de MM. DEHOUE, GANEMAN-VALOT et REMIGNON, par ailleurs nommé Président du Directoire.

Il est proposé au Conseil de nommer un quatrième membre du Directoire, en la personne de M. Frédéric LAUPRÊTRE pour la durée restant à courir du mandat des membres en place, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Le Président demande en conséquence au Conseil de se prononcer sur cette nomination.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de nommer M. Frédéric LAUPRETRE en qualité de membre du Directoire pour la durée restant à courir du mandat des membres du Directoire en place, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

[...]

➤ **Reconnaissance du cumul du contrat de travail antérieur et du mandat social**

M. LAUPRETRE, nouvellement nommé membre du Directoire bénéficiait antérieurement d'un contrat de travail au sein de la Société, depuis le 2 mai 2023, en tant que Directeur en charge de l'accompagnement du projet stratégique « HOME », puis en tant que Directeur de la Stratégie Développement.

Aux fins de répondre aux conditions de cumul de mandat social de membre du Directoire avec ses fonctions techniques distinctes de Directeur de la Stratégie Développement, le Conseil est invité à constater la réunion des conditions nécessaires à la reconnaissance du cumul d'un contrat de travail préalable à l'entrée en fonction en qualité de membre du Directoire.

Les fonctions de Directeur de la Stratégie Développement perdurent aux mêmes conditions.

Dans l'exercice de ses fonctions techniques de Directeur de la Stratégie Développement, M. LAUPRETRE sera placé directement sous l'autorité de Mme Valérie BLEUZE, membre du Comité d'audit du Groupe de Vilogia.

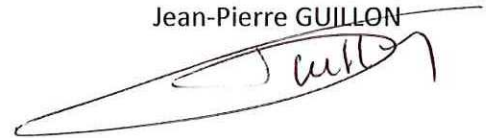
Ainsi, il devra rendre compte trimestriellement à Mme BLEUZE de la mise en œuvre de la stratégie de développement définie par la Société et dans le strict respect du budget annuel et du business plan validés par les Instances, et cela, dans son domaine d'activité, savoir le pilotage du projet stratégique « HOME », et l'appui aux Directions Territoriales de leur stratégie de développement.

Enfin, le Président propose au Conseil de mandater Mme BLEUZE afin de faire valider, auprès des services de France Travail, le cumul du contrat de travail de Directeur de la Stratégie Développement avec le mandat de membre du Directoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de mandater Mme Valérie BLEUZE afin de faire valider, auprès des services de France Travail, le cumul évoqué.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président,
Jean-Pierre GUILLON

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Guillon', is written over the printed name 'Jean-Pierre GUILLON'. The signature is enclosed within a large, hand-drawn oval shape.